

Plafond des affaires attribué à une société ayant un revenu de société déterminé

Ce formulaire s'adresse à toute société (ci-après appelée *société privée*) qui désire attribuer une partie ou la totalité de son plafond des affaires à une société ayant un revenu de société déterminé pour une année d'imposition qui débute après le 21 mars 2016.

Les deux sociétés doivent être des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), et l'année d'imposition de la société privée doit se terminer dans l'année d'imposition de la société ayant le revenu de société déterminé.

Une société a un revenu de société déterminé au cours de son année d'imposition si elle tire un revenu d'une entreprise admissible, que ce revenu provient de

la fourniture de biens ou de services à une société privée (directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit) et qu'à un moment donné de l'année d'imposition de la société, l'un de ses actionnaires, ou une personne ayant un lien de dépendance avec la société ou avec l'un de ses actionnaires, détient une participation directe ou indirecte dans la société privée¹.

Renseignement important

La société privée ainsi que la société ayant un revenu de société déterminé doivent joindre ce formulaire à leur déclaration de revenus respective.

1 Renseignements sur la société privée

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a		01b		IC 0001	
Nom de la société					Date de clôture de l'exercice
02				05	

2 Renseignements sur la société ayant un revenu de société déterminé

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
06a		06b		IC 0001	
Nom de la société					Date de clôture de l'exercice
07				08	

3 Revenu de société déterminé avant l'application du plafond des affaires

Revenu de société déterminé de la société, pour son année d'imposition, qui provient de biens ou de services fournis à la société privée
Revenu de société déterminé avant l'application du plafond des affaires

14	
----	--

4 Plafond des affaires attribué à la société ayant un revenu de société déterminé

Plafond des affaires de la société privée pour son année d'imposition (montant de la ligne 94a du formulaire *Calcul de l'impôt sur le revenu d'une société* [CO-771])

15	
----	--

Partie du plafond des affaires de la société privée attribuée à d'autres sociétés ayant un revenu de société déterminé (total des montants de la ligne 25 des autres exemplaires du présent formulaire remplis par la société privée pour son année d'imposition se terminant dans les années d'imposition des autres sociétés ayant un revenu de société déterminé)

– 16	
------	--

Montant de la ligne 15 moins celui de la ligne 16

= 17	
------	--

Partie ou totalité du montant de la ligne 17 que la société privée désire attribuer à la société ayant un revenu de société déterminé. Le montant inscrit à cette ligne ne doit pas dépasser le montant de la ligne 14.

Plafond des affaires attribué à la société ayant un revenu de société déterminé

25	
----	--

5 Signature

Nous convenons que, pour l'année d'imposition visée, le plafond des affaires attribué à la société ayant un revenu de société déterminé est celui indiqué à la ligne 25 de la partie 4.

Nom et adresse	Signature du représentant autorisé	Fonction ou titre	Date
Société privée			
Société ayant un revenu de société déterminé			

Note

1. La société n'est pas considérée comme ayant un revenu de société déterminé si la totalité ou la presque totalité de son revenu tiré d'une entreprise admissible pour l'année d'imposition provient de la fourniture de biens ou de services à des personnes ou à des sociétés de personnes, autres que la société privée, avec qui la société n'a aucun lien de dépendance.



13WQ ZZ 49518781